

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
TRAVAUX
réfection de la chaussée de la Véloroute
du 26 août 2024 au 09 septembre 2024**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Considérant la demande 29/07/2024, par laquelle Conseil départemental du Pas de Calais - MDADT DU CALAISIS, fait connaître le déroulement des travaux réfection de la chaussée de la Véloroute située sur la portion de la rue Armand Lefebvre jusqu'au canal de Guînes, le 26 août 2024,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

..... **ARRETE**

ARTICLE 1 : La circulation sera strictement interdite temporairement sur la portion de la Véloroute située de la rue Armand Lefebvre jusqu'au canal de Guînes, sur le territoire de la commune de COULOGNE, 3 jours sur la période du 26 août 2024 au 09 septembre 2024, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Le 6 août 2024
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Adrien DOLIGER, par délégation de
Christophe DUHAUT
RESPONSABLE URM

Copies : D.M.R.R./S.E.S.R - Monsieur le Directeur Départemental du SDIS - DDSP62 - Groupement de
Gendarmeries du Pas-de-Calais - Monsieur le Maire de la commune de COULOGNE